



Économie maritime

Psar EER – Présentation CNIS

28 mars 2024

PSAR EER - CNIS 28/03/2024

Le Pôle de Service de l'Action Régionale sur les Études Économiques Régionales propose **aux services études des directions régionales de l'Insee** des « investissements » sur des **problématiques sur les entreprises et sur l'économie en région.**

L'offre concerne notamment un ensemble de filières déclinables au niveau local, y compris les DOM sur :

- x L'aéronautique
- x L'automobile
- x La logistique
- x Le lait
- x La viande
- x Le bois
- x La culture
- x L'économie sociale et solidaire
- x Le numérique
- x L'économie maritime

Le contour de l'économie maritime **existant est vieillissant**, le Psar n'a pas fait de mise à jour depuis les données 2018, en raison notamment de problèmes sur les données tourisme.

L'ensemble des emplois touristiques sur les bassins de vie du littoral était comptabilisé lui donnant un poids qui nous semble trop important dans l'économie maritime (plus de 60%).

Un groupe de travail a été lancé fin novembre 2023 pour **une refonte** de ce contour. Ont été invités à ces travaux :

- x Les services statistiques du SSP et du SDES
- x Le Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de la Transition écologique (SDES/SDIE/BEM)
- x Le Secrétariat général de la mer (SGMer)
- x La Direction régionale de l'Insee Normandie
- x La DSE (Direction des statistiques d'entreprises, Insee DG)
- x L'Ifremer
- x Le Carif-Oref PACA (centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation / observatoires régionaux emploi-formation)
- x La Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
- x Le Plan Bleu Méditerranée

L'objectif du Psar est de **donner un poids économique au niveau local** (infra-régional) à un contour de filière à partir de sources administratives.

La brique de base est l'établissement identifié par son siret, qui permet :

- x De le **localiser précisément** (jusqu'à ses coordonnées X Y).
- x De relier cet établissement aux **caractéristiques de son entreprise** (activité principale, taille, nationalité, type de groupe).
- x D'y associer des **données d'emplois** (salariés au 31/12, en équivalent temps plein, emploi non-salarié).
- x De **caractériser les salariés** (âge / sexe / catégorie socioprofessionnelles, revenus) et les non-salariés (âge / sexe / revenus).
- x D'**estimer un poids économique** de l'établissement : notion de richesse dégagée calculée sur la base de la valeur ajoutée de l'entreprise répartie par établissement au prorata de la masse salariale.

Après un premier cadrage, le Psar assure **une mise à jour annuelle** du chiffrage de l'économie maritime.

	Insee	L'économie bleue en France	Cluster Maritime Français	L'économie bleue en Europe	Ifremer
Produits de la mer	oui	oui	oui	oui	oui
Extraction matériaux marins, pétrole & gaz off shore	oui	oui	oui	oui	oui
Énergie	oui	oui	oui	oui	oui
Énergie marine renouvelable	oui	oui	oui	oui	oui
Industrie : Construction, réparation, Fabrication pose et maintenance de câbles sous-marins, autres industries	oui	oui	oui	oui	oui
Travaux publics en site maritime et fluvial	oui	non	oui	non	oui
Transports maritime et fluvial	oui	oui	oui	oui	oui
Port et activités portuaires	oui	oui	oui	oui	oui
Assurances maritimes	oui	non	non	non	oui
R&D – Ingénierie – Contrôle et analyses technique, Biotechnologie...	oui	non	oui	oui	oui
Marine nationale & sécurité	oui	non	oui	oui	oui
Intervention publique de l'État dans le domaine maritime	oui	oui	oui	non	oui
Tourisme	oui	oui	oui	oui	oui

Pour construire le contour de l'économie maritime, **le Psar s'appuie**, comme pour l'ensemble de ses filières, **sur des nomenclatures pour sélectionner les entreprises** présentes dans les activités maritimes.

Sur l'économie maritime on est confronté à **une insuffisance des nomenclatures** pour qualifier l'économie bleue...

Pour sélectionner les établissements appartenant à l'économie maritime (hors tourisme), **la NAF ne propose que 17 activités** qui permettent d'avoir une approche (+ ou - complète) sur 4 postes :

Produits de la mer

- x 03.11Z - Pêche en mer
- x 03.21Z - Aquaculture en mer
- x 08.93Z - Production de sel
- x 10.20Z - Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques
- x 46.38A - Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
- x 47.23Z - Comm. détail poissons crustacés & mollusques (magasin spécialisé)

Construction et réparation de navires

- x 30.11Z - Construction de navires et de structures flottantes
- x 30.12Z - Construction de bateaux de plaisance
- x 33.15Z - Réparation et maintenance navale

Travaux publics maritimes et fluviaux

- x 42.91Z - Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux

Transport maritime et fluvial

- x 50.10Z - Transports maritimes et côtiers de passagers
- x 50.20Z - Transports maritimes et côtiers de fret
- x 50.30Z - Transports fluviaux de passagers
- x 50.40Z - Transports fluviaux de fret
- x 52.22Z - Services auxiliaires des transports par eau
- x 52.24A - Manutention portuaire
- x 77.34Z - Location et location-bail de matériels de transport par eau

Une fois de plus, **une nomenclature « métiers » peu fournie** qui est très loin de couvrir l'ensemble des thèmes retenus :

- x 692A – Marins-pêcheurs et ouvrier de l'aquaculture
- x 289C – Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
- x 652B – Dockers
- x 656B – Matelots de la marine marchande
- x 656C – Capitaines et matelots timonier de la navigation fluviale

La nomenclature sera **encore plus limitée sur la future PCS** qui fusionne plusieurs métiers actuels. Il ne restera plus que :

- x 10C1 – Entrepreneurs de la pêche et de l'aquaculture
- x 69C1 – Ouvriers de la pêche et de l'aquaculture

L'Enquête sectorielle annuelle (ESA) et l'enquête annuelle de production (EAP) visent notamment à repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la **ventilation de leur chiffre d'affaires en branches** (classement sectoriel) et **les produits industriels qu'elles produisent**.

D'ordinaire, ces 2 enquêtes nous permettent de repérer des unités légales qui déclarent une partie de leur chiffre d'affaires sur une activité de la filière alors que leur activité principale n'appartient pas à cette filière.

Dans la mesure, où l'on ne dispose que de 17 activités 100 % maritimes, l'**apport est au final assez faible en termes d'emplois** sur l'économie maritime à partir de ces deux enquêtes.

Malgré « la faiblesse » des nomenclatures pour repérer les entreprises de l'économie maritime, **le Psar va proposer un chiffrage d'ici la fin de l'année :**

- x en partant d'un **noyau dur** sur les nomenclatures disponibles ;
- x en reprenant **la filière historique qui avait bénéficié de l'expertise de l'Ifremer** (données 2015) et qui a bénéficié d'ajouts « manuels » du Psar par la suite ;
- x en **l'enrichissant avec l'ESA, l'EAP**, même si l'apport est réduit ;
- x en abondant avec **des établissements fournis par nos partenaires** du groupe de travail ;
- x en **expertisant différentes listes** (adhérents du Cluster Maritime, adhérents du syndicat des énergies renouvelables...).

Ce premier chiffrage permettra de disposer d'un **cadre en termes d'emplois et de poids économique au niveau national et régional** avec sans aucun doute **des faiblesses sur certains secteurs**, notamment dans l'industrie.

Retrouvez-nous sur

[insee.fr](https://www.insee.fr)

